



Rapport annuel des services  
de l'État **en Essonne 2015**





**GARANTIR LA SÉCURITÉ  
DES BIENS ET DES PERSONNES**



**AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE ET L'EMPLOI**



**FAVORISER LA  
COHÉSION SOCIALE**



**AMÉNAGER DURABLEMENT  
LES TERRITOIRES**



**MODERNISER  
L'ACTION PUBLIQUE**



## Le mot de la Préfète

La présentation du rapport d'activité des services de l'État dans le département est bien plus qu'une obligation réglementaire issue de la Loi de Décentralisation.

Elle est l'occasion d'avoir, au sein de l'Assemblée départementale, un temps de dialogue privilégié avec chaque conseillère ou conseiller départementaux.

Cet exercice met en valeur la diversité des missions et des actions de l'État ainsi que la forte implication des services que j'ai l'honneur de diriger, pour répondre à ce besoin d'État si présent chez nos concitoyens.

Les récentes inondations qui ont durement frappé notre département nous l'ont largement démontré.

Nos concitoyens attendent un Etat proche, réactif, solidaire et moderne dans ses méthodes de travail.

Cette solidarité de l'État en totale symbiose avec les collectivités n'a pas fait défaut. Ce partenariat, il est mis en actes et se poursuivra dans un accompagnement au long court post-crise.

Il nous appartient de mobiliser toutes les politiques publiques en faveur de notre territoire et de ses habitants qu'elles concernent la sécurité, l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale et l'aménagement durable.

C'est l'expression de ce rapport d'activité.

Il nous appartient de conduire des projets ambitieux pour nous inscrire dans la dynamique métropolitaine et y prendre toute notre place avec une organisation territoriale nouvelle.

C'est le sens du Contrat d'intérêt national de la Porte Sud du Grand Paris ou du Contrat de développement territorial de « Paris-Saclay-Territoire Sud » qui additionne nos complémentarités.

L'État est à vos côtés pour que se bâtisse en Essonne une terre d'avenirs.

Josiane CHEVALIER

Préfète de l'Essonne



## GARANTIR LA SÉCURITÉ

SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

# GARANTIR LA SÉCURITÉ

## SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Les terribles attentats qui ont frappé la France en janvier et novembre 2015 ont conduit les pouvoirs publics à renforcer les mesures de sécurité pour aboutir à l'instauration de l'État d'urgence.

En application des nombreuses directives et instructions, les services de l'État ont mis en œuvre, de jour comme de nuit, les mesures de l'état d'urgence, de la posture Vigipirate « alerte attentats », afin de garantir la sécurité des Essonnais.

### > Radicalisation : prévention et lutte

En matière de lutte et de prévention de la radicalisation, un travail considérable de contrôle et de mise en cohérence de tous les signalements portés à la connaissance de la cellule départementale de suivi des familles a été mené.

Cette cellule a un rôle majeur en matière de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles confrontées à ce phénomène. Réunis tous les mois sous la présidence de la Préfète et du Procureur de la République, elle a vocation à prendre des décisions opérationnelles. Après avoir vérifié que les situations signalées ne relèvent pas d'une approche policière et judiciaire, elle engage une prise en charge des familles concernées et des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation.

Pour 2015, ce sont près de 60 familles qui ont été soutenues par une aide de nature matérielle, juridique, scolaire, psychologique ou autre. Des rencontres physiques et téléphoniques sont régulièrement organisées entre les familles et les services de l'État pour faire le point sur leur situation. Par ailleurs, un chargé de mission directement rattaché à la Préfète est venu renforcer la lutte contre la radicalisation par le biais de rencontres, d'actions de valorisation, mais aussi de sensibilisation au phénomène djihadiste dans le cadre de la formation de plus de 3 500 agents publics, élus et personnels d'organismes divers. Il s'agit ainsi de mettre concrètement en application la défense et la promotion des valeurs républicaines.

### > Les mesures liées à l'état d'urgence

L'instauration de l'état d'urgence en novembre 2015 s'est concrétisé par un renforcement des pouvoirs des Préfets, notamment en matière de perquisitions administratives et d'assignation à résidence.

134 perquisitions ont été ordonnées par le Préfet entre le début de l'état d'urgence et le 31 décembre 2015. Elles ont permis de diligenter 24 procédures judiciaires, de donner lieu à 6 comparutions immédiates et de prononcer 5 condamnations à des peines d'emprisonnement. Outre des particuliers, elles ont également concerné des associations et un

lieu de prière.

Parallèlement, 5 mesures d'assignation à résidence ont été prises par le ministère de l'Intérieur et notifiées aux individus concernés.

Enfin, toujours au titre des mesures prises au titre de l'état d'urgence, une zone de protection et de sécurité (ZPS) placée sous l'autorité du Préfet, a été mise en place sur le plateau de Saclay pour une durée de 10 jours à l'occasion de la COP 21. L'instauration de ce type de zone vise notamment à « prévenir toute tentative de pénétration dans les établissements à caractère sensible présents dans un périmètre ».

## Le renforcement du dispositif policier dans le cadre du plan vigipirate « alerte attentat »

Parallèlement aux actions spécifiques liées à l'instauration de l'état d'urgence, les attentats de janvier ont conduit les pouvoirs publics à activer la posture « vigipirate alerte attentat ».

Dès le 7 janvier 2015, une surveillance renforcée des lieux de cultes par de fréquentes patrouilles et points fixes a été mise en œuvre jour et nuit, à laquelle est venue s'ajouter une présence statique au cours des offices et devant les écoles notamment israéliites.

L'arrivée sur le département, le 17 janvier, de renforts militaires (opération « sentinelle ») pour la sécurisation des biens et des personnes dans les lieux israéliites (H24), a permis de redéployer les effectifs de sécurité publique à la surveillance dynamique des sites classés « Seveso » ou non protégés par

les militaires, ainsi qu'à la protection rapprochée des autorités religieuses sensibles et au soutien des forces armées.

L'activation de la posture Vigipirate alerte attentat a nécessité une forte mobilisation des personnels de l'État rendue possible notamment par une réorganisation interne des services.

Les circonscriptions de sécurité publique ont activé sur instruction du Directeur Départemental 8 patrouilles supplémentaires dites « patrouilles vigipirate » avec le renfort des équipages du service d'ordre public (**20 patrouilles sur 24h**).

## La lutte contre la délinquance

Au-delà des mesures prises dans le cadre de l'État d'urgence et du plan Vigipirate, les actions menées par les services de police et de gendarmerie en 2015, à l'instar de 2013 et 2014, ont permis une **baisse générale de la délinquance sur les biens et les personnes**. Les vols à main armée ont chuté

de 32,35% et les violences urbaines de 11,74 %. Parallèlement, l'action conjuguée des effectifs de terrain et du travail d'enquête judiciaire a permis d'enregistrer une nette **augmentation du taux d'élucidation** pour les vols à main armée (+47,83%) et les vols de véhicules (+22,27 %).

## Les Zones de Sécurité Prioritaire – ZSP

Malgré la diminution de la violence urbaine, les ZSP de Grigny II – la Grande Borne et des Tarterêts font encore l'objet de nombreux trafics de stupéfiants, de comportements hostiles à l'encontre des représentants de l'État en intervention et de vols violents.

Sur le volet de la prévention et du rapprochement Police-Population, un important travail de partenariat et de communication a été mené par le

Délégué à la Cohésion Police Population (DCPP) et le Centre de Loisirs Jeunes Police 91 qui a permis la mise en place d'actions de prévention au sein des établissements scolaires. L'accent en 2015 a été porté principalement sur les actions en matière de civisme et de citoyenneté (opération POLIBUS, sensibilisation aux dangers d'internet, prévention des rodéos de motos et de quad et risques routiers, présentation de l'Unité Équestre Départementale, etc.).

**GARANTIR LA SÉCURITÉ**  
SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

## Occupations illicites

### Les campements illicites

Les **campements illicites** constituent un risque important en termes de salubrité et de sécurité publique.

Si, en 2015, le département comptait encore jusqu'à 25 campements illicites représentant environ 1880 personnes originaires des pays d'Europe de l'Est (dont environ 700 mineurs), l'action conjuguée des services de l'État et des collectivités territoriales a permis l'évacuation de **6 campements hébergeant 254 personnes**.

Ce nombre limité d'évacuation s'explique essentiellement par les décisions judiciaires accordant des délais plus longs aux occupants

illicites pour évacuer les terrains et une saturation du dispositif d'hébergement d'urgence.

Dans ce cadre, le Cabinet de la Préfète a joué un rôle important de conseil auprès des collectivités locales dans la rédaction d'arrêtés municipaux, motivés par l'urgence et des risques graves et avérés.

Il convient également de souligner que les opérations de démantèlement se sont accompagnées d'une forte mobilisation des services de l'État pour trouver des solutions d'hébergement pour les personnes évacuées.

### Les stationnements illicites

L'année 2015 a connu une certaine stabilisation du phénomène d'occupations illicites de grands groupes de Gens du voyage. Il est toutefois à noter que la taille moyenne de ces groupes (140 caravanes – pour atteindre jusqu'à 400 caravanes), ainsi que la durée moyenne d'occupation (23 jours), sont en nette

augmentation.

Par ailleurs, le nombre total d'implantations ou tentatives d'implantations a connu une augmentation significative de l'ordre de 20 %. Ces occupations ont à nouveau fortement mobilisé les forces de l'ordre (+12,5 %) et le Cabinet de la Préfète.



AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Taux de chômage en Essonne

Fin mars 2016	56 970	Évolution : - 2,20%
Fin février 2016	58 109	

Si, sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A augmente de 2,3 %, **l'Essonne reste cependant l'un des départements franciliens et français dont le taux de chômage est le plus bas** : le taux de chômage est de 7,9 % au 3ème trimestre 2015, en augmentation de 0,2 % par rapport au 2ème trimestre. L'Essonne est le 2ème département francilien au taux de chômage le plus bas, après les Yvelines.

Le nombre de seniors au chômage (+9,3 % sur un an) et le nombre de chômeurs de longue durée (+9,6 % sur un an) augmentent, mais il est observé **une diminution significative sur un an du nombre de jeunes demandeurs d'emploi** (-0,8 % sur 1 mois et - 2,5 % sur un an).

Certains métiers ont connu une forte hausse de la demande d'emploi depuis un an. Il s'agit de tous les métiers des travaux publics et du gros œuvre du bâtiment, des cadres aux ouvriers non qualifiés avec des hausses annuelles variant selon les métiers de +9 % (ouvriers non qualifiés du gros œuvre) à +26 % (ouvriers qualifiés du gros œuvre).

La hausse de la demande d'emploi a été également élevée pour les ouvriers qualifiés et non qualifiés de la manutention (resp. +6 % et +7 %), les agents d'entretien (+9 %) et les professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants (+13 %).

La hausse reste élevée, mais un peu moins qu'auparavant, pour les ingénieurs de l'informatique (+5 %) et pour les cuisiniers (+4 %).  
Face à cette situation, l'ensemble des outils de la politique de l'emploi ont été déployés en Essonne.

> Travail et emploi

Nombre de salariés en Essonne

3ème trimestre 2015	300 168	Évolution : + 0,40%
2ème trimestre 2015	298 967	

Pour renforcer la satisfaction des demandeurs d'emploi et des entreprises, Pôle emploi a engagé des actions tant sur son organisation que sur la formation de ses personnels :

- 10 % des agents de Pôle emploi se sont spécialisés en tant que conseillers auprès des entreprises. Ils bénéficient désormais d'une valeur ajoutée significative pour fournir un service adapté aux employeurs, en fonction de leur besoin et de leur capacité de recrutement de placement des demandeurs d'emplois. L'objectif de 62 500 reprises d'emploi a donc été atteint en Essonne.
- 50% des conseillers ont reçu une formation de Conseil en Évolution Professionnelle qui leur permet d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leur projet professionnel et de formation ; le développement de la place de Pôle emploi sur le digital (100% web, salons en ligne, tchat, web dating, applications mobiles).
- la mise en place du dispositif d'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) financé par le FSE (Fonds Social Européen) qui a pour objectif de remettre les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans une démarche de recherche d'emploi. Ce dispositif constitue une nouveauté en matière d'offre de services relatifs à la personnalisation de l'accompagnement.



Type de contrats	Nbre de bénéficiaires au 1er avril 2016
Contrat d'accompagnement à l'emploi	10 886 (9 133 en avril 2015 soit 1 753 contrats supplémentaires)
Contrat unique d'insertion	6 285 (3 289 en avril 2015 soit 2 996 contrats supplémentaires prescrits)
Garantie jeune	750 jeunes bénéficiaires

## > Agriculture

En 2015, 100% des dossiers de demande d'aides "Surfaces" ont été télédéclarés et 21 millions d'euros d'aides directes à la production agricole ont été versées.

L'année 2015 a été marquée par les difficultés économiques rencontrées par de nombreuses exploitations du département en raison de la mise en œuvre de la nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune (PAC), laquelle a complexifié l'instruction des dossiers de demandes d'aides suite à la modification de certaines règles, mais aussi à cause de la mauvaise qualité des céréales liée au climat exceptionnellement sec durant l'été.

Dans ce contexte difficile, une quinzaine d'exploitants agricoles en difficultés ont sollicité une annulation ou un aménagement de leur dette sociale (cotisations

versées à la Mutualité sociale agricole), et ont bénéficié de 60 500 € d'aides au titre de 2015. En charge de l'application de la politique d'installation et du contrôle des structures des exploitations agricoles, la Direction départementale des territoires a examiné **42 demandes d'installation ou d'agrandissement de structures agricoles.**

Enfin, dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PACAE), 25 dossiers ont été instruits pour un montant total de subvention de 297 917 euros, dont 113 619 euros engagés au titre du FAEDER, et 3 dossiers d'installations ont été montés pour un total de 45 000 euros.





## FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

### > Logement et habitat

L'Essonne contribue largement à la production de logements à destination des publics les plus éloignés du logement.

Dans le département, 49 logements ont été retenus au titre de l'appel à projet, lancé en 2015 par la Ministre du Logement, pour la production de logements de type « PLAI - associatif », soit une part significative des 595 « PLAI - associatifs » retenus à l'échelle nationale. Le partenariat initié depuis plusieurs années par l'État et le Conseil Départemental avec les associations d'insertion par le logement a permis cette dynamique favorable, portant à 54 % la part de l'Essonne dans la production régionale.

### FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

Concernant le relogement, l'action concertée du Département et des services de l'État a permis de reloger 904 familles reconnues PU DALO (+15,8%) et 900 autres relevant de l'Accord collectif départemental (ACD).

Au vu des objectifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains pour la période triennale 2014-2016, 15 communes ont d'ores et déjà dépassé leurs objectifs. Cette dynamique doit s'accélérer en 2016 pour les communes déficitaires dont l'effort de production reste important pour la dernière année de la période triennale.

L'État a également poursuivi son action en faveur de la production de logements intermédiaires, bénéficiant d'une TVA à 10 % et d'une exonération

de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en contrepartie d'un loyer maîtrisé : 407 logements ont pu être agréés en 2015 dans des communes répondant aux obligations de la loi SRU.

Trois opérations d'accession sociale à la propriété, soit 45 logements, ont pu être financées à l'aide d'un Prêt Social Location Accession (PSLA) permettant aux ménages aux revenus modestes l'octroi de l'exonération de la TFPB durant 15 ans et de la TVA au taux réduit de 5,5 %.

### > Hébergement d'urgence

En 2015, conformément aux instructions du Gouvernement, l'État a engagé un plan ambitieux visant à réduire le recours à l'hébergement d'urgence en hôtel, tout en développant les alternatives à l'hôtel et en menant des actions en direction des ménages qui y sont hébergés.

Le département de l'Essonne a bénéficié, en 2015, de la création de 164 places en hébergement d'urgence constituant autant d'alternatives à l'hébergement à l'hôtel et de la captation de 40 logements sur le dispositif Solibail (dispositif d'intermédiation locative permettant à un propriétaire de louer son bien immobilier à une association conventionnée par l'État pendant trois ans, pour y loger un ménage en

situation de précarité).

Dans un contexte où l'hébergement reste fortement impacté par des besoins importants, l'État doit veiller à la rationalisation et à la maîtrise de l'augmentation de l'hébergement d'urgence en Île-de-France tout en répondant à l'objectif de mise à l'abri des personnes en situation de détresse et de proposition de solutions adaptées.



## > Politique de la Ville : Contrat de Ville - liste ANRU

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN / 5 MILLIARDS DE CRÉDITS	
<b>83 %</b> pour les quartiers d'intérêt national 8 en Essonne	<b>17 %</b> pour les quartiers d'intérêt régional 6 en Essonne

L'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine a engagé, plus de 32 millions d'euros et attribué 63 millions d'euros de subventions en faveur de certains quartiers du département.

Le bilan positif du premier programme de rénovation urbaine a conduit à la mise en œuvre d'un second acte.

**La loi du 21 février 2014** de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a ainsi créé le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU 2014-2024) qui est doté de 5 milliards d'euros. 83 % de cette somme sont destinés aux 200 quartiers d'intérêt national et les 17% restants, aux 200 quartiers d'intérêt régional.

Sur les 200 quartiers d'intérêt national et régional, le département de l'Essonne en compte respectivement 8 et 6.

**Ce sont 185 000 essonniens qui ont pu bénéficier en 2015** des actions menées en faveur des quartiers prioritaires.

La réforme de ce dispositif vise à concentrer les crédits exceptionnels en direction des territoires les

plus en difficulté et permettre la mobilisation des crédits de droit commun. Cela a conduit à la mise en œuvre de nouveaux contrats de ville, qui succèdent aux Contrats urbains de cohésion sociale.

En Essonne, **11 contrats de ville** ont été élaborés avec l'ensemble des acteurs locaux, y compris les citoyens pour lesquels des conseils citoyens sont créés dans les territoires prioritaires.

Parallèlement, une enveloppe de près de 8 millions d'euros, dont 49% ont été consacrés aux 19 Programmes de Réussite Éducative, a été consacrée au titre de la politique de la ville.

En outre, ce sont près de 1,8 millions d'euros qui ont été destinés aux actions et aux équipements en faveur de la prévention de la délinquance, dont 1,2 millions d'euros hors vidéo protection.

## > L'accueil des réfugiés

La loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile, suite à la crise migratoire, a profondément modifié les conditions d'enregistrement des demandes d'asile, lesquelles ont triplé au dernier trimestre 2015.

Dans un 1er temps, à compter du 1er novembre 2015, les demandeurs d'asile primo-arrivants se présentent auprès d'une plate forme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) qui leur fixe, dans un délai maximum de 3 jours, un rendez-vous en vue du dépôt de leur demande auprès du guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA) situé en préfecture et assuré par COALLIA depuis le 4 avril dernier.

La particularité de ce guichet est de rassembler, dans un même lieu, les services de la préfecture en charge de l'enregistrement administratif de la demande d'asile et les services de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) en charge des conditions matérielles d'accueil (entretien de vulnérabilité, offre d'hébergement, attribution de l'allocation du demandeur d'asile).

Le suivi social des demandeurs d'asile est ensuite assuré par la PADA ainsi que la domiciliation postale si nécessaire en l'absence d'hébergement disponible.

## En septembre dernier, la France s'est engagée à venir en aide aux migrants en provenance de pays en conflit.

Grâce au partenariat avec les acteurs de l'hébergement et les communes, 246 places ont ainsi pu être mobilisées sur le département au titre du premier accueil des migrants. En coordination avec la Préfecture de région, ce sont actuellement plus de 300 personnes qui ont bénéficié d'une mise à l'abri. Ces centres de premier accueil sont destinés à un

accueil temporaire. La préoccupation de l'État est d'accompagner socialement les migrants fuyant les conflits et les persécutions afin qu'ils puissent engager des démarches pour obtenir le droit d'asile dès lors qu'ils remplissent les conditions. Il s'agit également de les orienter vers des centres d'hébergement adaptés à leur situation.

## > Actions en faveur de la réussite scolaire

Afin de favoriser l'égalité des chances et la réussite des jeunes à l'entrée dans l'enseignement supérieur et, notamment, dans les filières d'excellence, le département de l'Essonne s'est fortement engagé dans le dispositif des Cordées de la réussite.

Dans ce cadre, 6 cordées de la réussite ont été mises en œuvre dans le cadre de partenariat passés avec l'Université d'Evry Val d'Essonne (« Ambition Enseignement Supérieur »), l'École Polytechnique (« Mat'les vacances »), Supélec (« Pourquoi pas moi ») ou Télécom Sud Paris (« Une grande école d'ingénieurs, oui c'est possible ! »).

**Ce sont un peu plus de 600 élèves**, dont 66% sont issus des lycées et LP et 34% des collèges du département, qui ont pu bénéficier de ces dispositifs. Une grande partie de ces établissements est placée en Quartiers Politique de la Ville.

Outre la découverte du monde universitaire et des filières du supérieur, ces cordées proposent aux élèves des lycées et des collèges de l'Essonne, un accompagnement à l'orientation, une découverte

des activités culturelles, l'apprentissage de méthodes de travail favorisant la réussite scolaire au lycée et dans l'enseignement supérieur et la découverte de la vie étudiante.

Parallèlement, l'année scolaire 2014-2015, a vu la création de l'internat de réussite du collège Le Village à Evry. Créée dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil départemental et l'Éducation nationale, cette structure accueille 25 élèves (5 en 6ème ; 7 en 5ème ; 8 en 4ème ; 5 en 3ème), pour une capacité maximale de 40 élèves.

Il s'agit de proposer à des collégiens, issus surtout des quartiers défavorisés d'Evry ou de Corbeil-Essonnes, un cadre éducatif et des conditions propices aux études et à l'épanouissement personnel.





## AMÉNAGER DURABLEMENT LES TERRITOIRES

Dans ce contexte, l'État et les Collectivités territoriales concernées ont décidé de coordonner leurs actions en structurant une démarche de pilotage qui s'appuie sur :

- un **cadre contractuel** constitué par le Contrat d'Intérêt National de la Porte sud du grand Paris, qui formalise les engagements pris par l'État et les Collectivités territoriales pour le développement de ce territoire en matière de transport et de mobilité, de développement économique, de logement et d'amélioration du cadre de vie;
- un **outil de gouvernance politique et stratégique du territoire**, le groupement d'intérêt public, qui permettra de formuler, de manière partagée, des réponses communes aux enjeux posés en matière d'attractivité du territoire, mais aussi de veiller à la mise en œuvre des orientations stratégiques et des actions contenues dans le CIN.
- un **outil de mise en œuvre opérationnelle**, l'Opération d'intérêt national (OIN), intitulée "Porte Sud du Grand Paris", qui déclinera de façon opérationnelle les orientations stratégiques de développement sur une partie du territoire.

## AMÉNAGER DURABLEMENT LES TERRITOIRES

### > Projets structurants

#### > La Porte Sud du Grand Paris

Le Comité interministériel du Grand Paris du 15 octobre 2015 a affirmé le caractère stratégique du territoire constitué par les deux agglomérations Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et Cœur d'Essonne Agglomération (près de 530 000 habitants). Il constitue un espace stratégique riche en potentialités, par sa localisation (proximité de Paris et de Paris-Saclay) et son foncier disponible, sans équivalent en grande couronne.



## Le Contrat de redynamisation du site de la défense de l'ex-base aérienne 217 et le Cluster DRONE

Dans le cadre du contrat de redynamisation du site de l'ex-base aérienne, reconduit pour une année supplémentaire en 2015, les collectivités territoriales, avec le soutien de l'État se sont engagés dans le développement d'un cluster dans le domaine du drone civil.

Ce projet, à vocation régionale, illustre la volonté des partenaires de développer des nouvelles zones d'activités et d'implanter sur le plus grand foncier encore disponible en Île de France des entreprises innovantes. Fort des potentialités du site (proximité du Grand Paris, forte notoriété et de nombreuses infrastructures immobilières : 15 000 m<sup>2</sup> de locaux), le cluster drone se fixe pour objectif une « mise en réseau » des différentes parties prenantes de l'écosystème drone.



Afin de soutenir le lancement de ce projet, une participation financière de l'État a été accordée à hauteur de 140 000 euros par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

## Le projet Paris-Saclay

Le projet Paris Saclay est à la fois un projet scientifique, économique et urbain décliné autour de trois objectifs :

- Structurer le pôle universitaire.
- Multiplier les échanges et les partenariats entre tous les acteurs de la formation et de la recherche, de l'économie et de la société (Saclay concentre aujourd'hui 15 % de la recherche publique française).
- Aménager le territoire au service de la qualité de vie des habitants, des étudiants, des salariés.

Dans ce cadre, l'État s'est engagé de manière forte sur le projet Paris Saclay en lui consacrant près de 5 milliards d'euros au titre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), du Plan Campus, et du Grand Paris Express. Cet engagement financier de l'État s'est également concrétisé par un soutien de l'Établissement d'Aménagement Public Paris Saclay (EPAPS), par le biais de subventions au fonctionnement, du transfert gratuit du foncier des ZAC du Moulon et du quartier de l'École Polytechnique (90,5 millions d'euros) et du financement à 100% du déplacement d'un radar (10 millions d'euros).



## AMÉNAGER DURABLEMENT LES TERRITOIRES

L'année 2015 est marquée par des avancées majeures qui concrétisent davantage encore cette opération d'intérêt national.

Plusieurs procédures nécessaires à sa mise en œuvre ont abouties ou en passe de l'être. Il s'agit notamment du contrat de développement territorial (CDT). Ce document contractuel et de planification constitue la déclinaison opérationnelle et programmatique des actions pour ce projet.

Par ailleurs, toutes les procédures amont permettant la construction du Campus ont été menées à bien (démarches environnementales, modification des PLU, création de ZAC, adoption des dossiers de réalisation, DUP, etc.).

Enfin l'élaboration d'un schéma de cohérence global sur le site de la vallée est lancé.

Parallèlement, pour éviter une congestion du réseau routier au moment des premières livraisons (centre R&D d'EDF début 2016, Centrale à la rentrée 2017, l'ENS Cachan à la rentrée 2018, Télécom Paris Tech à la rentrée 2019), l'opération Paris Saclay nécessite le financement de plusieurs chantiers d'« infrastructures primaires » notamment :

- Réaménagement du carrefour du Christ de Saclay : 18 millions d'euros ;
- Réaménagement de l'échangeur de Corbeville : 12 millions d'euros ;
- Dévoisement de la RD 128 : 32 millions d'euros ;
- Aménagement de trois carrefours sur la RD 36 (partie Est) : 24 millions d'euros.

Dans ce contexte, l'année 2015 a été marquée par d'importants accords entre l'État et les collectivités territoriales sur le financement des infrastructures primaires, augurant un lancement rapide des travaux pour éviter une congestion du réseau routier lors des premières arrivées importantes de travailleurs et de résidents sur le plateau.

Un Comité des Transports du Plateau de Saclay a été installé, pour assurer le suivi des projets.

Par ailleurs, au titre des avancées majeures du Projet Paris-Saclay, il convient de souligner la mise en place de la gouvernance de l'Université Paris-Saclay, et l'élection de son président le 8 juin 2015 ainsi que la création de l'Établissement public d'aménagement

de Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay) en remplacement de l'Établissement public Paris-Saclay (EPPS). Ce changement permettra de rapprocher l'organisation et le fonctionnement de cet établissement de celui d'un établissement public d'aménagement classique.

## ➤ Environnement / Urbanisme

AMÉNAGER DURABLEMENT  
LES TERRITOIRES



### ➤ Traitement des déchets

Pour 2015, en matière de prévention des risques et des nuisances, l'action de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie a conduit à :

- 220 inspections relatives à la sécurité des installations, au vieillissement des équipements industriels et aux activités non déclarées
- la mise en place de 4 plans de prévention des risques technologiques pour les 6 installations SEVESO seuil haut présentes Essonne afin de limiter les effets des accidents susceptibles de se produire
- la prolongation de l'autorisation pour la SEMARDEL d'exploiter son centre de stockage actuellement implantée sur l'écosite de Vert le grand (+ 25 ans).

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2015, conformément à la législation, les installations de stockage de déchets inertes situées à Marcoussis et Forges-les-Bains sont soumises dorénavant à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

### ➤ Protection des paysages, publicité, espaces protégés

En 2015, l'engagement de l'État en faveur de la protection des paysages et des espaces protégés s'est concrétisé par :

- 4 procès verbaux dressés et deux dispositifs déposés dans le cadre traitement des infractions à la réglementation sur l'affichage publicitaire extérieur
- 14 communes accompagnées dans l'élaboration de leur règlement local de publicité (RLP).
- 23 dossiers examinés par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites
- un accompagnement du Conseil départemental dans la gestion de la Réserve Naturelle Géologique de l'Essonne
- la poursuite de la gestion des contrats Natura 2000

### ➤ Transition énergétique

Le département de l'Essonne a bénéficié de plusieurs appels à projet lancés par l'État

- Appel à projet sur la loi transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), avec comme lauréats essonniers les établissements publics d'aménagement de Paris-Saclay et de Sénart, le Parc Naturel Régional du Gâtinais ;
- Appel à projet Ecocités (tranche II), avec comme lauréats essonniers, les établissements publics d'aménagement Paris-Saclay et celui de Sénart qui ont été reconnus pour leurs actions en matière d'innovation pour la ville à l'horizon 2020 ;
- Appels à projets en lien avec la ville durable, ou la ville respirable, ou encore les démonstrateurs industriels pour la ville durable dont quelques uns des lauréats sont Coeur d'Essonne Agglomération (ex-Communauté d'Agglomération du Val d'Orge), Limours et Bures-sur-Yvette.

Les conventions de financement sont en cours de signature avec les lauréats.



La Direction départementale des territoires accompagne également les projets mis en œuvre selon les principes du nouvel urbanisme durable, par la promotion de la démarche EcoQuartier proposée par le ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer (MEEM). L'obtention du label permet de garantir la qualité de réalisation de l'opération, de protéger la terminologie "EcoQuartier". En 2015, la reconversion d'une gendarmerie en quinze logements à Maisse a prouvé qu'il n'y a pas de taille minimale pour un EcoQuartier.



## MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

### MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

Le SRCI, avec la mise en place de ses grandes intercommunalités, permet également de simplifier le paysage syndical dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Suite à la suppression de 13 syndicats en Essonne, leur nombre s'élève désormais à 77, dont 4 feront l'objet d'une dissolution.

### > Qualité du service rendu

En 2015, la préfecture de l'Essonne occupe la 1ère place au niveau des départements de l'Île de France pour les délais de délivrance des titres de séjour;

Au 2ème semestre a été mise en place la réforme du droit d'asile qui s'est matérialisée par l'installation en préfecture du guichet unique des demandeurs d'asile qui réunit les agents de l'OFII et de la préfecture sur un même site.

### > Labellisation qualipref 2.0 des 3 sites

Engagés dans une démarche qualité dès le mois d'avril 2012, l'ensemble des services de la préfecture de l'Essonne se sont mobilisés pour faire respecter les engagements du référentiel Qualipref2.

La préfecture d'Évry est devenue le 8 juin 2015, la première préfecture de France à obtenir la certification Qualipref2.0. Les sous-préfectures ont également été labellisées le 16 décembre 2015, pour le site d'Étampes, et le 30 décembre 2015 pour le site de Palaiseau.

#### Les engagements labellisés se répartissent comme suit :

- la préfecture d'Évry : « Délivrance de titres », « Délivrance de titres étrangers » et « Communication d'urgence » ;
- la sous-préfecture de Palaiseau : « Délivrance de titres étrangers » et « Polices administratives » (pour ce qui concerne les débits de boissons et les manifestations sportives) ;
- la sous-préfecture d'Étampes : « Polices administratives » (pour ce qui concerne les débits de boissons et les manifestations sportives).

### > Intercommunalité

Après plus d'un an de concertations, 16 nouveaux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ont vu le jour en grande couronne au 1er janvier 2016, en application du Schéma régional de coopération intercommunale (SRCI).

Ce schéma a été arrêté le 4 mars 2015 par le Préfet de région.

Le département de l'Essonne compte désormais cinq communautés d'agglomération (Communauté Paris Saclay, Grand Paris Sud, Coeur d'Essonne Agglomération et Val d'Yerres - Val de Seine et Étampois sud Essonne) et cinq communautés de communes (Val d'Essonne, Les 2 Vallées, Le Dourdonnais en Hurepoix, Entre Juine et Rénarde et de Limours).



## > Démarches dématérialisées (Saisine par Voie Electronique – SVE et logement social)

Depuis le 7 novembre 2015, tout usager (particuliers, professionnels, entreprises) peut saisir un service de l'État ou un des établissements publics par voie électronique, au lieu de se déplacer ou d'envoyer un courrier.

Ce dispositif est appelé **Saisine par voie électronique de l'administration (SVE)**. Cette saisine sera mise en place à partir du 7 novembre 2016 pour les autres autorités administratives (collectivités territoriales, organismes de protection sociale, etc).

Sauf exceptions, après s'être identifié auprès de l'administration, l'utilisateur peut alors :

- Adresser par voie électronique toute demande, déclaration, document ou information à l'administration et/ou répondre à l'administration par cette voie, sans que le service concerné ne puisse lui demander de répéter ou confirmer sa saisine par une autre voie qui ne serait pas dématérialisée.

Selon le service concerné, l'utilisateur a donc à sa disposition :

- soit un téléservice ciblé,
- soit un formulaire de contact générique ou ciblé sur un ensemble défini de sujets, dont chaque requête est orientée vers le service compétent,
- soit une adresse de messagerie correspondant à une "boîte aux lettres" fonctionnelle.

Il est parfois nécessaire qu'il accompagne sa demande en ligne de pièces justificatives numérisées.

A noter enfin, que le site internet de l'État [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) permet depuis le 7 avril 2015, de créer en ligne une demande de logement social, d'en assurer le renouvellement ou une mise à jour ainsi que de s'informer sur le nombre de logements sociaux dans sa commune.

